VILLE DE Graulhet

ARRÊTÉ N° 2025/393

Objet

Obsèques de M. Rolland DURAND
Vendredi 19 septembre 2025
Réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de Graulhet,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants et l'article L 2213-2,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44 et R225,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L. 113-1,

Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière, Livre I, huitième partie « signalisation temporaire » approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié,

Considérant que dans le cadre des obsèques de M. Rolland DURAND, il convient de réglementer momentanément la circulation et le stationnement sur les voies ci-après dénommées,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La circulation et le stationnement, rue Place André BRU, seront interdits de 09h30 à 11h30, pendant la durée des cérémonies d'obsèques, qui se dérouleront dans l'église Notre Dame du Val d'Amour.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Commune.

ARTICLE 3 : Le non-respect des dispositions susmentionnées entrainera l'intervention du service fourrière automobile.

ARTICLE 4 : Compte tenu du plan Vigipirate en vigueur des dispositions seront mises en place par les organisateurs afin d'empêcher les accès aux véhicules autres que les véhicules de secours sur les zones piétonnes et protéger la population par tous moyens utiles.

ARTICLE 5 : « Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

ARTICLE 6 : La Directrice générale des services de la ville de GRAULHET, le Commandant de la Brigade autonome de Gendarmerie de GRAULHET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Déposé en Préfecture le : 18 SEP. 2025

Publié le : 18 SEP. 2025

Fait à Graulhet, le 18 SEP. 2025
Le Maire, Blaise AZNAR

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN